

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 5 mai 2014 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 086-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 087-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

**RÉSOLUTION 088-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté .

**RÉSOLUTION 089-2014 OUVERTURE DES PROPOSITIONS PAR INVITATION ÉCRITE**

ATTENDU QUE : des appels d'offres pour les travaux de peinture de l'édifice municipal ont été expédiés à deux soumissionnaires par invitation écrite;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de refuser les deux soumissions en raison du coût trop élevé versus le budget prévu pour ces travaux.

**\*\*AUCUNE PROPOSITION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES FLEURS**

**RÉSOLUTION 090-2014 OUVERTURE DES PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE SURFAÇAGE ET ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QU' : un appel d'offres pour les travaux de surfacage d'une portion de la rue Gagnon et d'une partie du rang 5 est et une partie de la route Ladrière a été lancé sur le SEAO ;

**CONSIDÉRANT QUE** : suite à l'ouverture des soumissions, une analyse de celles-ci a été effectuée;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la proposition la plus basse conforme provenant de Construction Jean-Paul Landry inc. de Saint-Antonin au montant de **111,456.77\$** incluant les taxes.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>AVANT TAXES</b>	<b>TOTAL AVEC TAXES</b>
Constr.J.Paul Landry	96 940.00\$	111,456.77\$
Pavages Laurentiens	107 187.48\$	123,238.80\$
Pavages Rimouski	107 331.46\$	123,404.34\$

#### **RÉSOLUTION 091-2014 MISE EN DEMEURE**

**ATTENDU QUE** : suite aux inondations du 15 avril dernier, des contribuables ont subi des dommages à leurs propriétés;

**ATTENDU QUE** : deux contribuables demandent des compensations pour les dommages subis;

**EN CONSÉQUENCE**, IL est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière expédie ces 2 demandes de compensations pour dommages subis, aux Assurances Maurice DeChamplain représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

#### **RÉSOLUTION 092-2014 COMMANDITAIRE À QUÉBEC TOP 4X4**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de verser **1,000\$** en commanditaire pour l'organisation des activités de Québec Top 4x4.

#### **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion

O.T.J. : aucun point

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS** : Permis de construction délivré à Catherine D'Astous

#### **RÉSOLUTION 093-2014 ACHAT D'UNE SCIE MÉCANIQUE POUR LES INCENDIES**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser le chef-pompier, monsieur Germain Therriault à faire l'achat d'une scie mécanique au coût de **1,900\$ environ** exigé par le directeur du service -incendie de la MRC de Rimouski-Neigette.

#### **RÉSOLUTION 094-2014 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste totalisant **30,680.68\$**.

## **RÉSOLUTION 095-2014 EMPLOYÉS D'ÉTÉ**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger (sur demande de monsieur Germain Therriault, responsable des travaux publics) pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité et procéder à la collecte des matières résiduelles, au tarif décrété par la résolution 351-2010 auquel est ajoutée le taux d'indexation en vigueur cumulé à chaque année.

Les étudiants seront embauchés au tarif de 10.35\$/heure. Les travailleurs adultes occasionnels recevront 12.25\$/heure.

## **RÉSOLUTION 096-2014 REDDITION DES COMPTES 2013**

**ATTENDU QUE** : le Ministère des Transports a versé une compensation de **51,549\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** : les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** : la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** : un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial de vérification externe;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **RÉSOLUTION 097-2014 VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu d'accepter que la directrice générale, madame Berger soit en vacances du 17 au 24 juin et par la suite, du 21 juillet au 1<sup>e</sup> août 2014 et il est résolu que le bureau soit fermé .

## **RÉSOLUTION 098-2014 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FESTIVAL DE LA P'TITE CAMPAGNE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de verser **3,000\$** à ce festival dont ce sera la 1<sup>e</sup> édition.

## **RÉSOLUTION 099-2014 DEMANDE DU CLUB LES INCONNUS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de verser **500\$** au club Les Inconnus pour les activités de la Fête de la St-Jean-Baptiste.

## **SUIVI DES DOSSIERS**

## **RÉSOLUTION 100-2014 FORMATION DES POMPIERS DE ST-FABIEN**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'expédier au directeur incendie de la MRC , monsieur Jasmin Roy, la résolution reçue de la municipalité de St-Fabien signifiant qu'elle refuse la participation

financière de 50% accordée par la municipalité de St-Eugène pour la formation des pompiers de St-Fabien et mentionnant par ailleurs, le refus de la part de St-Fabien de payer 50% pour la formation des pompiers de St-Eugène-de-Ladrière.

#### **RÉSOLUTION 101-2014 POSE DE GRAVIER POUR ACCÈS AU BUREAU DE POSTE**

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de faire l'achat de 2 voyages de gravier pour l'accès au bureau de poste.

#### **RÉSOLUTION 102-2014 PARTY DE HOT-DOGS DU 8 JUIN**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron de mandater le Cercle de Fermières pour le montage de la salle et la fabrication des salades pour le party de hot-dogs .

#### **RÉSOLUTION 103-2014 APPUI AU PROJET DE LPE LOCATION INC.**

ATTENDU QUE : LPE Location a soumis un projet auprès du PARRE en novembre 2013;

ATTENDU QUE : suite à l'analyse du projet, le comité de diversification a émis une recommandation favorisant l'acceptation du projet;

ATTENDU QUE : LPE Location a même été avisé que les travaux pouvaient débuter;

ATTENDU QUE : LPE Location a investi des argents considérables suite à cette recommandation et jamais l'élément d'impact de concurrence n'avait été soulevé à ce moment-là;

ATTENDU QU' : au retour des vacances de Noël, l'agent de projet a signalé au comité de diversification qu'un élément d'impact de concurrence avait été soulevé par la conseillère en développement au Ministère des Finances et de l'Économie;

ATTENDU QUE : LPE Location ayant été avisé de ce nouvel élément en regard de l'analyse du dossier, a pris des informations afin de savoir si le projet pouvait se poursuivre;

ATTENDU QU' : une lettre leur est parvenue le 22 avril, les avisant que leur projet était refusé en regard d'un élément d'impact de concurrence;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet de LPE Location et souhaite sa continuité et par ailleurs, demande au Ministère des Finances et de l'Économie de procéder à une révision du dossier afin de trouver une piste de solutions et prendre en considération que des argents ont été investi par LPE Location qui, a priori avait reçu l'avis que les travaux pouvaient débuter.

#### **RÉSOLUTION 104-2014 NIVELAGE DU CHEMIN ST-GUY**

ATTENDU QU' : une entente existe depuis 2005 entre les industriels les usagers et la municipalité en regard du nivelage du chemin St-Guy ;

ATTENDU QUE : cette entente stipule la répartition des coûts pour le nivelage du chemin St-Guy entre les usagers et les industriels;

ATTENDU QUE : la CRE du Bas St-Laurent suggère des aires protégées sur une grande superficie du territoire de la réserve Duchénier, dont fait partie le chemin St-Guy, ayant pour effet de réduire la coupe de bois et le transport effectué par les industriels;

ATTENDU QUE : dans une lettre reçue d'un représentant des industriels, ce dernier nous informe qu'ils mettent fin à l'entente en raison de la création d'aires protégées qui excluent les travaux sylvicoles avec récolte;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière suggère aux ministères concernés, notamment le MDDEP ou le Ministère des Ressources naturelles ou encore la CRÉ du Bas St-Laurent, de mettre en disponibilité des budgets pour l'entretien des chemins forestiers et ce , à l'intérieur des aires protégées, dans le but de maintenir des chemins sécuritaires pour divers moyens de transport, que ce soit à pied, en vélo ou en voiture et tous les autres utilisateurs.

#### **RÉSOLUTION 105-2014 MOTIONS DE FÉLICITATIONS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'adopter une motion de félicitations aux entreprises suivantes;

Ferme St-Eugène s.e.n.c. 1<sup>e</sup> position au Québec en raison du taux de productivité de la porcherie déclarée par AGREEP du Réseau Coop

Les Ponts de l'Estuaire -finaliste comme entreprise de service au gala de l'entreprise de la Chambre de commerce de Rimouski

Municipalité de St-Marcellin ,lauréate au Grand Prix du Tourisme québécois -volet événements pour la Feste médiévale.

#### **RÉSOLUTION 106-2014 AGA DE LA SADC DE LA NEIGETTE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Gilbert Pigeon pour avoir le droit de vote à l'AGA de la SADC de la Neigette qui aura lieu le 21 mai à Rimouski.

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pascal D'Astous pour la présentation d'un projet de règlement numéro 209-2014 ayant pour but d'établir une politique d'embauche et des conditions de travail du personnel cadre et employés municipaux, abrogeant le règlement 62-91 sur les conditions de travail du personnel, leur recrutement et leur sélection à la municipalité

#### **RÉSOLUTION 107-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Fernand Caron appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité à 23h.57.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger, dir.générale  
& Sec/trésorière